

Croix, le 10 mars 2010

IMMOBILIER COMMERCIAL / ENVIRONNEMENT

Charte de Qualité Environnementale : Immochan édite un guide des bonnes pratiques à l'attention de ses locataires



Déjà mobilisé en matière de construction responsable, Immochan poursuit son engagement en faveur de l'environnement et applique depuis le 1^{er} janvier 2010 à tous ses nouveaux baux une Charte de Qualité Environnementale. Ce guide recense l'ensemble des bonnes pratiques à adopter pour réduire l'empreinte écologique des sites commerciaux et réaliser des économies d'énergie. Cette charte concerne l'ensemble des galeries marchandes et PAC* gérés par Immochan.

Une démarche en cohérence avec la politique environnementale d'Immochan

Par le biais de cette charte, Immochan confirme sa volonté de réduire au maximum l'impact de ses sites commerciaux sur leur environnement. L'élaboration de cette charte est issue de la politique de développement durable initiée par Immochan depuis 2007. Cette démarche s'est notamment traduite par la construction de centres commerciaux inscrits dans une logique de développement durable : "La Renaissance" à Blois Vineuil, "Les Portes du Delta" à Biganos. **L'objectif affiché par Immochan est désormais de sensibiliser l'ensemble de ses partenaires à la question de l'environnement.** Elle s'adresse à toutes les enseignes présentes dans les galeries marchandes d'Immochan et a pour but d'inciter les commerçants à adopter une attitude éco-responsable en phase avec les attentes du public et des instances professionnelles.

La Charte de Qualité Environnementale développée par Immochan s'applique automatiquement lors de l'implantation d'une nouvelle enseigne. Celles déjà en place auront pour obligation de se mettre en conformité lors du remodeling de leurs boutiques.

Des critères exigeants pour une maîtrise globalisée

La Charte Immochan est déclinée en **quatre volets** qui comportent chacun des **critères à traiter obligatoirement** et des **recommandations données à titre indicatif** pour les enseignes souhaitant aller plus loin dans la démarche.

*PAC : parc d'activités commerciales

Contact presse : Agence Mot Compte Double / Tel. 03 20 74 95 23 / 06 30 81 90 17
abreyne@motcomptedouble.fr

Contact Immochan : Elodie Mallet / Tél : 06 10 10 45 29 / elmallet@immochan.com

Les quatre volets sont les suivants :

>> **Gestion de l'énergie**

Les enseignes s'engagent à réduire leur consommation d'énergie en choisissant des équipements économes : utilisation d'ampoules basse consommation, installation de portes automatiques évitant les déperditions de chaleur, détecteurs de présence permettant de maîtriser l'éclairage dans les pièces annexes, achat d'appareils électriques ayant une faible consommation. Il est aussi préconisé de favoriser l'utilisation d'énergies renouvelables.

>> **Gestion de l'eau**

Les commerçants ont l'obligation de réduire leur consommation d'eau potable et de limiter la pollution des eaux usées. Cette exigence peut être remplie grâce à l'installation de chasses d'eau double débit, de mitigeurs...

>> **Maîtrise des déchets d'activité**

L'objectif est de réduire la production de déchets non valorisables. Les enseignes doivent donc trier leurs emballages selon le dispositif mis en place dans la galerie marchande. Les commerçants ont également obligation de sensibiliser leurs équipes au tri sélectif et de respecter les zones dédiées au dépôt des déchets.

>> **Qualité environnementale de l'aménagement des boutiques**

Il s'agit de créer un environnement confortable et sain à l'intérieur de la boutique, tant pour le personnel que pour les clients. A titre d'exemple : utilisation de peintures et de solvants justifiant d'un écolabel (marque NF environnement...) suppression de l'utilisation de bois exotique...



A propos d'Immochan

Fondée en 1976, Immochan est aujourd'hui l'une des premières foncières européennes de centres commerciaux. Immochan a fondé son expertise d'opérateur global autour de 4 métiers majeurs : promotion, commercialisation, exploitation et gestion du patrimoine. Une stratégie de responsabilité globale qui garantit à ses partenaires privés et publics la solidité et la pérennité de chacun de ses programmes. Aujourd'hui, Immochan gère 292 centres commerciaux dans 12 pays – 2,8 million de m² en galerie commerciale. Véritables espaces de commerce et de vie, conviviaux et marchands, ces centres commerciaux « nouvelle génération » ont l'ambition de devenir la destination favorite de leurs clients.
www.immochan.com

Contact presse : Agence Mot Compte Double / Tel. 03 20 74 95 23 / 06 30 81 90 17
abreyne@motcomptedouble.fr

Contact Immochan : Elodie Mallet / Tél : 06 10 10 45 29 / elmallet@immochan.com